

GE_GERICHTE C/21982/2016 vom 17. Februar 2017

GE Cour de justice, 2017-02-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_21982_2016

FR: GE_GERICHTE C/21982/2016 du 17 février 2017

IT: GE_GERICHTE C/21982/2016 del 17 febbraio 2017

Regeste

AVANCE DE FRAIS

Erwägungen

E. 16

SML. Dit qu'il n'est pas perçu de frais judiciaires pour la présente décision. Invite les Services financiers du Pouvoir judiciaire à restituer à A_____ le paiement partiel effectué de 50 fr. Siégeant : Madame Sylvie DROIN, présidente; Monsieur Laurent RIEBEN et Monsieur Ivo BUETTI, juges; Madame Céline FERREIRA, greffière. La présidente : Sylvie DROIN La greffière : Céline FERREIRA Indication des voies de recours : Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF inférieure à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.